



FORMATIONS UDM 24

Programme 2019

Le Statut de l'Élu

08 juillet 2019 (Marsac/l'Isle)

***La Communication en
période électorale***

09 juillet 2019 (Marsac/l'Isle)

***Réaliser un bilan de fin de
mandat***

11 juillet 2019 (Marsac/l'Isle)

***Rôle et responsabilité du
Maire employeur***

06 septembre 2019 (Marsac/l'Isle)

***Le Maire et les réseaux
sociaux***

17 octobre 2019 (Marsac/l'Isle)

***La prise de parole en
public***

06 novembre 2019 (Marsac/l'Isle)

***Réhabilitation du logement
ancien***

12 décembre 2019 (Marsac/l'Isle)

**de nouveaux thèmes et de nouvelles dates de formation sont susceptibles d'être ajoutés à ce programme*

LE STATUT DE L'ÉLU

Lundi 8 Juillet 2019

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes

Salle de l'Extension

Durée : 6 heures
de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Objectifs de la formation

Perfectionner sa connaissance du Statut de l' élu local

Mieux appréhender la fonction d' élu en matière professionnelle, sociale, fiscale, patrimoniale

Contenu de la formation

Élus et activité professionnelle (conciliation - cessation)

Élus et protection sociale (affiliation au Régime Général)

Élus et indemnités (indemnités et fiscalisation)

Élus et remboursements de frais

Élus et protection au cours du mandat

Élus et droit à la formation

Élus et retraite – fin de mandat

Élus et attributs de fonction

Intervenant : Claude REY – Directeur de l'Union des Maires de la Dordogne



LA COMMUNICATION EN PÉRIODE ÉLECTORALE

Mardi 9 Juillet 2019

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes

Salle de l'Extension

Durée : 3 heures
de 14h à 17h

Objectifs de la formation

Connaître l'esprit de la loi du 15 janvier 1990 et les règles en matière de communication publique en période électorale

Anticiper la période électorale en matière de communication

Sécuriser les actions de communication durant la période électorale

Contenu de la formation

Le contexte et les motivations du dispositif de la loi du 15 janvier 1990

Les 3 axes principaux de la loi du 15 janvier 1990

Les principes de la loi en matière de communication

La distinction entre communication institutionnelle et propagande électorale

Les règles de financement, la mise à disposition des moyens d'une collectivité, d'une personne morale privée, ...

Les différents outils et actions de communication en période électorale, publications périodiques, sites Internet, réseaux sociaux, événements, vœux,

Quelques conseils pratiques.

Intervenant : Didier RIGAUD – Consultant en Communication publique



RÉALISER UN BILAN DE FIN DE MANDAT

Jeudi 11 Juillet 2019

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes

Salle de l'Extension

Durée : 6 heures

de 9h à 12h et

de 14h à 17h

Objectifs de la formation

Concevoir un bilan pertinent sur le fond et la forme

Trouver l'équilibre entre attractivité et respect de la législation

Savoir porter et valoriser le bilan pour donner des perspectives

Contenu de la formation

- **Un bilan pour donner du sens, de la perspective et réembarquer les acteurs**
*Pour quoi ? Pour qui ? Quand ? Quel type de bilan réaliser ?
Repartir du programme initial pour établir un bilan quantitatif et qualitatif
Une opportunité de resserrer la cohésion de l'équipe d'élus*
- **Un bilan respectueux des règles**
*Distinguer communication institutionnelle et politique
Maîtriser les contraintes juridiques (période préélectorale, expression des groupes minoritaires, droits d'auteur, droit à l'image, budget ...)*
- **Un bilan partagé pour expliquer et fédérer vers l'avenir**
*Identifier les messages clés pour éviter le catalogue à la Prévert et démontrer la cohérence d'ensemble
Susciter l'intérêt sur tous les supports
Savoir porte publiquement le bilan, argumenter contre les objections
Donner corps aux projets à venir*

Intervenant : Bénédicte BARADEL – Ancienne Directrice de Cabinet d'élus



LE MAIRE EMPLOYEUR

Vendredi 6 septembre 2019

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes

Salle de l'Extension

Durée : 6 heures

de 9h à 12h

de 14h à 17h

Objectifs de la formation

Comprendre le rôle et les obligations du Maire en matière de RH pour mieux appréhender ses relations avec les agents.

Contenu de la formation

- *Les obligations liées à l'emploi et au déroulement de carrière des agents.*
- *La définition du temps de travail*
- *Les obligations en cas de suppression ou de fin d'emploi*
- *La rémunération*
- *Les droits et obligations des agents*
- *Les obligations et responsabilités de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels et de santé au travail*

Méthode

Apports théoriques et études de cas

Intervenant : Cindy LABORIE-LENORMAND – Directrice des affaires juridiques de la FNCDG



LE MAIRE ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

Jeudi 17 octobre 2019

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes

Salle de l'Extension

Durée : 6 heures
de 9h à 12h et
de 14h à 17h

Objectifs de la formation

Comprendre les nouveaux usages et les enjeux de communication à travers les réseaux sociaux

Contenu de la formation

- *Tour d'horizon des nouveaux usages numériques*
Les réseaux sociaux en chiffres. Usage mobiles. Le succès croissant des applications de messagerie instantanée et des agents conversationnels dans la relation avec l'utilisateur. Typologies de profils sociodémographiques selon les réseaux sociaux
- *Usage des médias sociaux dans les collectivités*
Tour d'horizon des contenus publiés
Pourquoi communiquer sur les réseaux sociaux ?
Faut-il plutôt utiliser Facebook ou Twitter lorsque l'on est un élu ? Instagram est-il adapté ? YouTube est-il pertinent ? Quel type/mode de communication adopter selon le réseau social choisi ?
- *Comment communiquer sur les réseaux sociaux ?*
Les principes fondamentaux : transparence, implication, partage de l'information
En cas de crise : exemples de communications réussies
Préparer les prochaines échéances électorales en communiquant sur les réseaux sociaux
Rendre compte de la vie municipale et apporter du service aux administrés

Intervenant : Jérôme TRINQUIER – Consultant spécialisé en développement numérique



UDM 24 Formations

UDM 24 - Maison des communes- Bld de Satgourde – 24430 Marsac sur l'Isle

Tél : 05 53 02 87 35 - Fax : 05 53 08 69 65

contact@udm24.fr / www.maires-dordogne.fr

LA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

Mercredi 6 novembre 2019

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes

Salle de l'Extension

Durée : 6 heures

de 9h à 12h

de 14h à 17h

Objectifs de la formation

Maîtriser sa communication verbale et non verbale

Développer sa présence à l'oral

Gagner en savoir-faire et en savoir-être

Mieux connaître ses ressources et ses pistes d'amélioration

Contenu de la formation

Utiliser son corps, ses qualités et ses défauts, « être vivant »

- *Valoriser, améliorer et développer sa personnalité*
- *Travail sur la voix, l'utilisation du corps, l'expression émotionnelle et son intelligence, le langage préférentiel, le ton, la communication vestimentaire*

Construire son message

- *Longueur, structure, contenu*
- *Organiser et cibler le message*
- *Connaître les règles de l'interview en presse écrite, radio ou télé*
- *Construire un discours pour le direct ou l'inclusion en flash-info*

Intervenant : Lydie BAROUD – Psychosociologue – consultant RH

Élue locale de 2001 à 2014



UDM 24 Formations

UDM 24 - Maison des communes- Bld de Satgourde – 24430 Marsac sur l'Isle

Tél : 05 53 02 87 35 - Fax : 05 53 08 69 65

contact@udm24.fr / www.maires-dordogne.fr

LA RÉHABILITATION DU LOGEMENT ANCIEN

Jeudi 12 décembre 2019

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes

Salle de l'Extension

Durée : 6 heures

de 9h à 12h

de 14h à 17h

Objectifs de la formation

Intégrer les enjeux de la rénovation des bâtiments et immeubles

Déterminer les éléments économiques et financiers permettant d'intervenir dans un quartier ancien

Maîtriser et articuler les différents outils en fonction du projet

Contenu de la formation

- **Identifier les objectifs et le cadre juridique des outils patrimoniaux**
Loi Malraux et Code de l'urbanisme / Le contenu et le régime juridique des Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine et des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur
- **Analyser les outils d'intervention sur l'habitat dégradé**
Différencier les OPAH et les OPAH RU / Articuler le périmètre de restauration immobilière et la DUP "travaux" / Examiner les opérations de résorption de l'habitat insalubre et l'expropriation Vivien / Approfondir le régime de la vente d'immeuble à rénover (VIR)
- **Identifier le processus de montage d'opérations dans un quartier ancien**
Procéder aux études préalables et pré-opérationnelles et au montage de l'opération / Réaliser une opération en quartier ancien en concession d'aménagement

Intervenant : Nicolas ROUSSEAU – Coordinateur conduite de projets SOLIHA

